



DIMOÉ s'engage à proposer des audits énergétiques de qualité

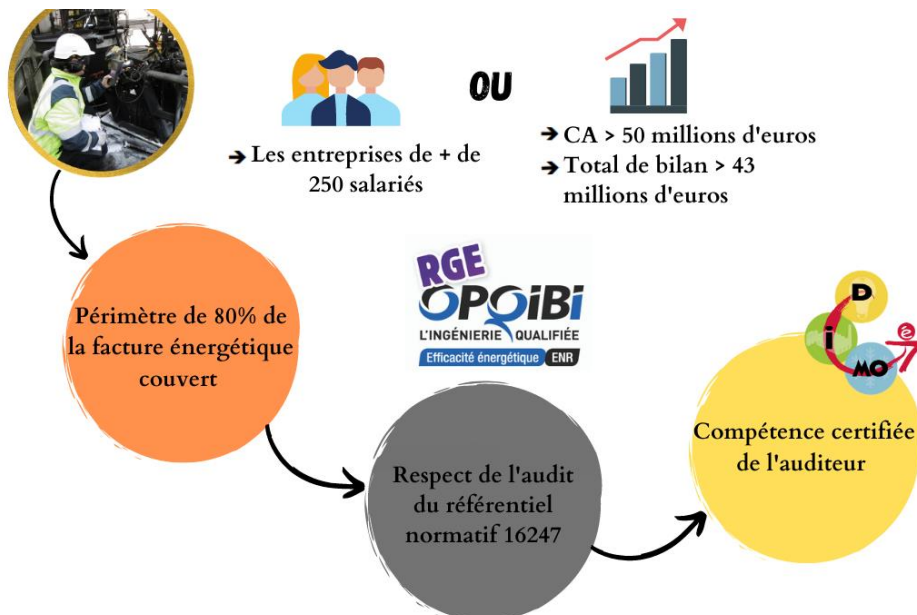
DIMOÉ RENOUVELLE SA CERTIFICATION OPQIBI (1717) : AUDIT ÉNERGETIQUE EN INDUSTRIE

DIMOÉ a le plaisir de vous annoncer le renouvellement pour 3 ans de sa **#certification OPQIBI (1717) – Audit énergétique réglementaire**. L'OPQIBI est l'Organisme Professionnel de Qualification de l'Ingénierie Bâtiment Industrie et garantit un audit énergétique de qualité.

Un audit énergétique est un état des lieux détaillé des performances énergétiques de votre site, afin d'en tirer les meilleurs résultats. #économies #énergies

Pour rappel, la loi 2013-619 impose depuis 2013 un audit énergétique aux grandes entreprises, à renouveler tous les 4 ans. ⚡

Les entreprises concernées sont les suivantes, avec respect des trois étapes :



DIMOÉ est fière de vous accompagner dans toutes **vos démarches de transition énergétique**.

Et vous ? Avez-vous déjà réalisé votre audit énergétique réglementaire ?

Si vous n'êtes pas concerné(e)s par cette démarche, DIMOÉ vous propose également **des #schémas directeurs en énergie de votre site et des études de #faisabilité récupération d'énergie** afin de vous guider vers une meilleure performance énergétique → accompagnement financier possible de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Démarche également en cours : notre qualification OPQIBI 1905 sur le #décret #tertiaire ... à suivre dans les prochaines semaines. ☺

#DIMOÉ #audit #énergétique #OPQIBI #certification